



RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 835 700 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES D'UNE PARTIE DE LA RUE KÉROUAC AINSI QUE DES TRAVAUX DE RACCORDEMENT DE BOUCLAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET POUR FINANCER LA CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ

RÈGLEMENT 294-2023

ATTENDU QUE la municipalité veut se prévaloir du pouvoir d'emprunter, conformément au Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé la programmation, incluse au présent règlement comme annexe A;

ATTENDU QU'aucuns des travaux ne pourront débuter avant que le règlement d'emprunt soit approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné aux fins du présent règlement à la séance du conseil tenue le 5 juin 2023, conformément au Code municipal du Québec;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé aux fins du présent règlement à la séance du conseil tenue le 5 juin 2023, conformément au Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit règlement et qu'ils en ont pris connaissance;

ATTENDU QU'une présentation dudit règlement est faite à l'assemblée et que des copies sont disponibles pour l'assistance, conformément au Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la Municipalité de L'Islet adopte le présent règlement qui statue et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1.

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2.

Le conseil est autorisé à exécuter ou faire exécuter des travaux de réfection des infrastructures d'une partie de la rue Kérouac ainsi que des travaux de raccordement de bouclage du réseau d'aqueduc tel qu'il appert du sommaire des coûts des travaux préparé et signé par Mme Marie Joannisse, directrice générale greffière-trésorière en date du 5 juin 2023, incluant les frais d'imprévus, les frais d'honoraires professionnels, les taxes nettes et les frais de financement et aussi selon le résultat de l'estimé en date du 30 mai 2023 par la compagnie ASP Experts-Conseils signé par Alain St-Pierre et inclus au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexes B et C.

ARTICLE 3.

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 835 700 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4.

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 835 700 \$ sur une période de 20 ans.

MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

Copie conforme à l'original

Signature et titre

6/07/2023

Date

Directrice générale
Greffière - trésorière



ARTICLE 5.

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables desservis par le réseau d'aqueduc et / ou d'égout situés à l'intérieur du bassin décrit à l'annexe D inclus au présent règlement pour en faire partie intégrante, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur à chaque année.

ARTICLE 6.

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil municipal est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7.

Le conseil municipal affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie.

Le conseil municipal affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années notamment la subvention TECQ approuvée au montant de 761 884 \$ jointe comme annexe A. Le terme de remboursement de l'emprunt, correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Germain Pelletier
Maire

Marie Joannisse
Directrice générale greffière-trésorière



MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE
835 700 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES
INFRASTRUCTURES D'UNE PARTIE DE LA RUE KÉROUAC AINSI QUE
DES TRAVAUX DE RACCORDEMENT DE BOUCLAGE DU RÉSEAU
D'AQUEDUC ET POUR FINANCER LA CONTRIBUTION
GOUVERNEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ**

RÈGLEMENT 294-2023

ANNEXE A

Lettre d'approbation de la programmation TECQ

Le 4 juillet 2023,

Marie Joannisse

Directrice générale

Greffière-trésorière

Marie-Josée Bernier

De: Marie Joannisse
Envoyé: 21 mars 2023 16:41
À: Marie-Josée Bernier; Lise Caron
Cc: Bruno Chouinard
Objet: TR: L'Islet (17078) - TECQ-2019 - Programmation de travaux - Acceptation

PVI

De : portail@mamh.gouv.qc.ca <portail@mamh.gouv.qc.ca>
Envoyé : 21 mars 2023 16:11
À : Marie Joannisse <marie.joannisse@lislet.com>
Objet : L'Islet (17078) - TECQ-2019 - Programmation de travaux - Acceptation

Marie Joannisse
Directrice générale greffière trésorière
L'Islet
284, boulevard Nilus-Leclerc
L'Islet (QC) G0R 2C0

La présente vise à vous informer que la programmation de travaux version n° 3 soumise dans le cadre du Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023) a été acceptée le 21 mars 2023 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Le calendrier de versements relatif à cette programmation sera disponible prochainement à la section Calendrier de versements au service en ligne TECQ-2019. Pour les municipalités de 2 500 habitants et plus, si la programmation comporte des coûts réalisés impliquant un versement, le tableau des remboursements sur 20 ans sera disponible vers le 15 mars, à la section Tableau de remboursements.

Toute contribution financière du Québec est évidemment conditionnelle à l'adoption des crédits nécessaires par le gouvernement pour chacune des années visées du programme.

En ce qui a trait à l'annonce publique de tout projet, elle sera faite par le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada en concertation avec la Municipalité.

Par ailleurs, la Municipalité devra respecter les lois, les règlements et les normes en vigueur qui lui sont applicables, notamment en ce qui a trait à l'adjudication des contrats.

Le présent courriel constitue le document officiel confirmant l'acceptation de la programmation. Il vous est adressé en tant que répondant de la Municipalité, tel qu'indiqué au dossier. Veuillez au besoin, le transmettre à vos services administratifs.

VEUILLEZ NE PAS RÉPONDRE AU PRÉSENT COURRIEL. Si vous désirez obtenir de plus amples renseignements, n'hésitez pas à consulter la page Web du programme sous la rubrique Infrastructures sur le site Web du Ministère ou à communiquer avec nous à l'adresse : tecq2019-2023@mamh.gouv.qc.ca

Meilleurs salutations,

La Direction générale des infrastructures d'eau
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Bilan

Calcul du total des investissements à réaliser dans le cadre du programme TECQ 2019-2023

Population selon le décret de la population pour l'année 2019	3 848
Seuil minimal d'immobilisation à maintenir pour la durée du programme	962 000 \$
Contribution gouvernementale (montant visée par la programmation de travaux)	1 978 181 \$
Total des investissements à réaliser	2 940 181 \$

Investissements prioritaires

Priorité 1 – Installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	2 181 \$	2 181 \$
2021-2022	0 \$	50 102 \$	50 102 \$
2022-2023	0 \$	22 535 \$	22 535 \$
2023-2024	121 500 \$	0 \$	121 500 \$
Total	121 500 \$	74 818 \$	196 318 \$

Priorité 2 – Études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	30 000 \$	0 \$	30 000 \$
Total	30 000 \$	0 \$	30 000 \$

Priorité 3 – Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	0 \$	35 105 \$	35 105 \$
2023-2024	1 280 770 \$	0 \$	1 280 770 \$
Total	1 280 770 \$	35 105 \$	1 315 875 \$

Priorité 4 – Matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales
Sommaire des coûts des travaux du MAMH

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	114 139 \$	114 139 \$
2021-2022	0 \$	50 584 \$	50 584 \$
2022-2023	0 \$	38 633 \$	38 633 \$
2023-2024	232 632 \$	0 \$	232 632 \$
Total	232 632 \$	203 356 \$	435 988 \$

Sommaire des coûts des travaux du MTQ

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
Total	0 \$	0 \$	0 \$

Coût total des travaux – Priorités 1 à 4

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	116 320 \$	116 320 \$
2021-2022	0 \$	100 686 \$	100 686 \$
2022-2023	0 \$	96 273 \$	96 273 \$
2023-2024	1 664 902 \$	0 \$	1 664 902 \$
Total	1 664 902 \$	313 279 \$	1 978 181 \$

Bilan des investissements prioritaires

Investissements prioritaires prévus et réalisés	1 978 181 \$
Montant de la contribution gouvernementale	1 978 181 \$
Surplus/Déficits	0 \$

État du dossier : Approuvé

Priorité 1 – Installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux					Total	Commentaire
			2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024		
	Étude préliminaire - Travaux de mise aux normes des installations d'eau potable	157, boul. Nolin-Pederc	0 \$	2 181 \$	50 102 \$	22 535 \$	0 \$	74 818 \$	Étude préliminaire afin de trouver la bonne orientation soit la rénovation ou une nouvelle construction, étude géotechnique, relevé topographique, étude écophysique, mandat TCM ordonnance appel d'offres
	Bouclage du réseau d'approvisionnement de la rue Péroux	rue 480x60	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	121 500 \$	121 500 \$	Bouclage du réseau
Sous-totaux par type									
	Distribution de l'eau potable		0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	121 500 \$	121 500 \$	
	Travaux de l'eau potable		0 \$	2 181 \$	50 102 \$	22 535 \$	0 \$	74 818 \$	
	Total		0 \$	2 181 \$	50 102 \$	22 535 \$	121 500 \$	196 318 \$	

Priorité 2 – Études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux					Total	Commentaire
			2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024		
1.	Inspection révisée des conduites des égouts sanitaires municipales qui demandent dans le plan d'investissement des conduites	zones de la municipalité desservies par les réseaux	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	30 000 \$	30 000 \$	Les axes identifiés dans le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites
Sous-totaux par type									
Amélioration des connaissances de l'état des infrastructures d'eaux usées et pluviales			0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	30 000 \$	30 000 \$	
Total			0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	30 000 \$	30 000 \$	

Priorité 3 – Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout

N°	Titre	Localisation	Type infrastructure	Long. (m)	Nb de conduite	Coûts des travaux					Total	Commentaire
						2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024		
140285	Réfection des infrastructures sur une partie de la route 137 et 285	Route 137 (chemin des Fivoiret et route 285) (local. Récol. LaSalle)	Distribution Collecte	1 850 1 400	1 1	0 \$	0 \$	0 \$	39 100 \$	65 288 \$	100 491 \$	Extractions du plan d'intervention financés par les travaux 1.02 (3.13, 1.15, 3.1 et 3.2) Travaux réalisés en collaboration avec le MRC. Seul la réalisation des plans et devis seront réalisés étant donné que le MTC a reporté la réalisation des travaux.
1	Réfection des conduites d'égout et d'égout de la rue cablé - rue 1966.1 et 1966.2	rue Leblond	Distribution Collecte	115 115	1 1	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	575 000 \$	575 000 \$	
1	Réfection des conduites d'égout et d'égout de la rue 1966.1 et 1966.2	rue 1966.1 et 1966.2	Distribution Collecte	115 115	1 1	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	640 384 \$	640 384 \$	

Municipalité (code géographique) : L'Isle-à-la-Croix (17079)
 Programme : TECQ 2019-2023

État du dossier : Approuvé

taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019)
 Volet Programmation de travaux
 N° de dossier : 111
 N° de version : 5
 Date de transmission : 2023-03-17

N°	Titre	Localisation	Type infrastructure	Long. (m)	Nb de conduite	Coûts des travaux					Total	Commentaire	
						2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024			
Sous-totaux par type													
	Collecte			1 985	2	0 \$	0 \$	0 \$	10 883 \$	760 502 \$	760 383 \$		
	Distribution			2 050	2	0 \$	0 \$	0 \$	24 232 \$	529 240 \$	555 492 \$		
<small>Le coupes Phonétique (*) est présent dans la colonne le titre de la travail utilisé dans l'enveloppe de 20%</small>							0 \$	0 \$	0 \$	35 105 \$	1 280 770 \$	1 315 875 \$	

Priorité 4 – Matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales (MAMH)

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux					Total	Commentaire
			2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024		
	Patinatoire extérieure primaire	7, rue Chandine- Maret	0 \$	94 821 \$	0 \$	0 \$	0 \$	94 821 \$	
	Aménagement d'un parc récréatif	18, route du Quer	0 \$	10 318 \$	50 584 \$	38 633 \$	232 632 \$	341 167 \$	
Sous-totaux par type									
Infrastructures sportives / récréatives			0 \$	104 139 \$	50 584 \$	38 633 \$	232 632 \$	435 988 \$	
L'annexe "Historique" n'est présent dans le cotonnet "Taxes", le travail s'effectue alors Parvoiloppe de 2025			0 \$	114 139 \$	50 584 \$	38 633 \$	232 632 \$	435 988 \$	



Municipalité (code géographique) : L'Islet (17078)
Programme : TECQ 2019-2023

État du dossier : Approuvé

taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019)
Volet Programmation de travaux
N° de dossier : 1117
N° de version : 1
Date de transmission : 2023-03-17

Priorité 4 – Voirie locale (MTO)

Il n'y a pas de projet pour la priorité 4 - MTO.



RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 835 700 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES D'UNE PARTIE DE LA RUE KÉROUAC AINSI QUE DES TRAVAUX DE RACCORDEMENT DE BOUCLAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET POUR FINANCER LA CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ

RÈGLEMENT 294-2023

ANNEXE B

**Sommaire des coûts
en date du 5 juin 2023**

Travaux de réfection des infrastructures d'une partie de la rue Kérouac ainsi que des travaux de raccordement de bouclage du réseau d'aqueduc et pour financer la contribution gouvernementale dans le cadre du programme TECQ

Frais directs selon estimé ASP	620 315 \$
Frais incidents	
Frais imprévus (14.5%)	89 918 \$
Honoraires professionnels (10%)	62 032 \$
Taxes nettes (4.9875 %)	23 640 \$
Sous-total frais incidents	175 589 \$
Frais de financement (5%)	39 797 \$
Total frais incidents	215 385 \$
TOTAL	835 700 \$

Pourcentage des frais incidents 34,72%

Le 4 juillet 2023,

Marie Joannisse
Directrice générale
Greffière-trésorière



MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE
835 700 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES
INFRASTRUCTURES D'UNE PARTIE DE LA RUE KÉROUAC AINSI QUE
DES TRAVAUX DE RACCORDEMENT DE BOUCLAGE DU RÉSEAU
D'AQUEDUC ET POUR FINANCER LA CONTRIBUTION
GOUVERNEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ**

RÈGLEMENT 294-2023

ANNEXE C

Estimé de la compagnie ASP Experts-Conseils en date du 30 mai 2023

Le 4 juillet 2023,

Marie Joannisse

Directrice générale

Greffière-trésorière



L'Islet

Nom du Projet
MUNICIPALITÉ L'ISLET
RUE KEROUAC
Estime des travaux 2023

Révision	Date
1	2022-11-03
2	2022-11-14
3	2023-01-25
4	2023-05-30

ART.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	QUANTITÉ ESTIMÉ	TOTAL
1.0	VOIRIE ET DRAINAGE - RUE KEROUAC				
1.1	Organisation chantier	forfaitaire	30 000.00 \$	1	30 000.00 \$
1.2	Excavation terre végétale et mise en forme	m ²	8.90 \$	2 190	19 500.00 \$
1.3	Excavation:				
1.3.1	Excavation pour conduite pluviale, sanitaire et aqueduc	m ³	15.00 \$	1 967	29 502.00 \$
1.3.2	Excavation classe 1 (Provisionnelle)	forfaitaire	15 000.00 \$	1	15 000.00 \$
1.4	Conduite d'égout				
1.4.1	Pluvial 250 mmØ	m.l.	400.00 \$	12	4 800.00 \$
1.4.2	Pluvial 600 mmØ	m.l.	450.00 \$	70	31 500.00 \$
1.4.3	Pluvial 750 mmØ	m.l.	450.00 \$	30	13 500.00 \$
1.4.4	Pluvial drainage limite de lot 300mmØ	m.l.	450.00 \$	30	13 500.00 \$
1.4.5	Sanitaire 200mmØ	m.l.	400.00 \$	102	40 800.00 \$
1.5	Capteurs de fossé	unité	1 000.00 \$	4	4 000.00 \$
1.6	Empierrement 100-200mm	forfaitaire	2 000.00 \$	2	4 000.00 \$
1.7	Nouveaux regards pluvial 1600mmØ	unitaire	13 500.00 \$	3	40 500.00 \$
1.8	Nouveaux puisards 760mmØ	unitaire	5 000.00 \$	1	5 000.00 \$
1.9	Conduite d'eau 150mmØ	m.l.	350.00 \$	125	43 750.00 \$
1.10	Poteau incendie	unité	13 000.00 \$	1	13 000.00 \$
1.11	Vanne 150mmØ	unité	4 000.00 \$	3	12 000.00 \$
1.12	Nouvelle conduite sanitaire 125mmØ	m.l.	400.00 \$	40	16 000.00 \$
1.13	Branchement de service (Eau 25mmØ, Sanitaire 150mmØ, pluvial 150mmØ)	m.l.	300.00 \$	45	13 500.00 \$
1.14	Raccordement à une conduite existante	unité	5 000.00 \$	2	10 000.00 \$
1.15	Raccordement au regard existant	unité	5 000.00 \$	1	5 000.00 \$
1.16	Ajustement des accessoires existants (Vanne, regard)	forfaitaire	2 500.00 \$	1	2 500.00 \$
1.17	Isolant thermique HI-60 (Provisionnelle)	m.l.	60.00 \$	50	3 000.00 \$
				Sous-Total	370 352.00 \$
	Structure de chaussée				
1.18	Enrobé bitumineux ESG-14 70mm	t.m	155.93 \$	362	56 448.00 \$
1.19	Granulats MG-20 250mm	m ²	42.33 \$	489	20 700.00 \$
1.20	Granulats MG-112 400mm	m ²	35.00 \$	832	29 120.00 \$
1.21	Bordures de béton	m.l.	100.00 \$	280	28 000.00 \$
				Sous-Total	134 268.00 \$
	Réparation des arrières :				
1.22	Terrassement et reprofilage inclant terre vg.	m ²	15.00 \$	495	7 425.00 \$
1.23	Entrée charretière en MG20	m ²	30.00 \$	150	4 500.00 \$
1.24	Marquage	m.l.	7.06 \$	170	1 200.00 \$
1.25	Profilage et nettoyage fossé	m.l.	10.00 \$	110	1 100.00 \$

2.0	Raccordement bouclage ancienne Rue Giasson				
2.1	Conduite d'eau 150mmØ	m.l.	350.00 \$	77	26 950.00 \$
2.20	Vanne 150mmØ	unité	4 000.00 \$	1	4 000.00 \$
2.21	Enrobé bitumineux ESG-14 70mm		forfaitaire		17 640.00 \$
2.22	Granulats MG-20 250mm		forfaitaire		16 200.00 \$
2.23	Granulats MG-112 400mm		forfaitaire		22 680.00 \$
2.24	Raccordement à une conduite existante	unité	3 500.00 \$	1	3 500.00 \$
2.25	Bordures de béton		forfaitaire		10 500.00 \$
				Sous-total	115 695.00 \$
	IMPRÉVU (15%)				93 047.25 \$
	CONTINGENCE (10%)				62 031.50 \$
	SOUS-TOTAL				775 393.75 \$
	TPS (5.000%)				0.00 \$
	TVQ (9.975%)				0.00 \$
	TOTAL				0.00 \$

Alain St-Pierre ing.	30 mai 2023
Signature du représentant	Date



RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 835 700 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES D'UNE PARTIE DE LA RUE KÉROUAC AINSI QUE DES TRAVAUX DE RACCORDEMENT DE BOUCLAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET POUR FINANCER LA CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ

RÈGLEMENT 294-2023

ANNEXE D

Liste des rues desservis accompagnant le plan de localisation des périmètres desservis

Secteur Saint-Eugène	
Boulevard Nilus-Leclerc	472 à 560 inclusivement
Chemin Lamartine Est	1 à 29 inclusivement, 29-1, 31, 33
Chemin Lamartine Ouest	1 à 137 inclusivement
Route du Rocher	1
Rue des Bois-Francis	En entier
Rue des Cèdres	En entier
Rue Chanoine-Martel	En entier
Rue Fleurie	En entier
Rue des Lilas	En entier
Rue Monseigneur-Bernier	En entier
Rue de la Madone	En entier
Rue des Moissons	En entier
Rue du Moulin	En entier
Rue Municipale	En entier
Rue des Peupliers	En entier
Rue des Pins	En entier
Rue des Roseraies	En entier
Rue du Ruisseau	En entier
Rue des Marguerites	En entier
Rue du Verger	En entier

Secteur Ville L'Islet	
Tout le territoire	



Secteur L'Islet-sur-Mer	
Boulevard Nilus-Leclerc	En entier
Chemin de la Grève	96, 98, 100, 102
Chemin de la Petite-Gaspésie	En entier
Chemin des Pionniers Est	En entier
Chemin des Pionniers Ouest	Jusqu'au 245
Chemin Valaire-Landry	En entier
Route du Quai	En entier
Rue Bernier	En entier
Rue Bonsecours	En entier
Rue Boucher	En entier
Rue du Collège	En entier
Rue Couillard	En entier
Rue Deschênes	En entier
Rue des Industries	En entier
Rue Fournier	En entier
Rue Giard	En entier
Rue Kérouac	En entier
Rue Labbé	En entier
Rue Léonard-Poitras	En entier
Rue du Mât	En entier
Rue Ménard	En entier
Rue Notre-Dame	En entier
Rue Ouellet	En entier
Rue Thériault	En entier

Le 4 juillet 2023,

Marie Joannisse

Directrice générale

Greffière-trésorière